

Madame La Ministre,
Monsieur le commissaire de l'année des outre-mers,
Chers collègues,
Chers amis

Il y a dix ans, la proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage comme « crime contre l'humanité » était adoptée à l'unanimité.

Je ne suis pas sûre que nous ayons alors été nombreux à mesurer l'importance qu'allait avoir cette loi. Nous étions nombreux à nous réjouir que les combats menés pour son adoption aient aboutis, mais je ne pense pas que nous étions nombreux à prévoir l'impact qu'elle aurait dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de la culture et de la citoyenneté et je ne pense pas que nous étions nombreux à comprendre ce que cela allait exiger de nous comme engagement, comme travail, comme effort pour que cette loi vive, c'est-à-dire qu'elle pénètre les consciences.

En effet, il ne suffisait pas que cette loi fut votée. Le silence de la Nation, pour reprendre les termes de Myriam Cottias, avait été si long... Et la honte s'était installée. Pernicieuse, elle s'était immiscée dans nos consciences. Mettre fin au silence et à la honte demandait un effort collectif.

Dans les départements d'outre-mer, sur les terres qui avaient connu l'esclavage, la prise de conscience émergea dans les années 1960, ouvrages historiques, littérature, théâtre, musique, soulevèrent le voile

du silence. Mais l'hexagone resta en grande partie sourd à ces mouvements.

Il a fallu attendre 1998, et la marche du 23 mai. La prise de conscience a alors gagné l'hexagone, 150 ans après l'abolition de l'esclavage. L'idée que l'histoire de la France puisse continuer à s'écrire en effaçant un crime et ses victimes, **mais aussi en effaçant les contributions** aux luttes pour la démocratie, la république, l'universalité des droits humains, la dignité, la liberté, l'égalité, en effaçant donc les contributions de femmes et d'hommes qui, bien que réduits en esclavage, ne renoncèrent jamais à leur humanité, ne fut plus tenable.

La mobilisation d'associatifs, de chercheurs, d'élus, a mené à l'adoption de la loi du 21 mai 2001.

Cette loi nous a assigné un devoir, celui de savoir et de transmettre. En demandant, dans un de ses articles, la création d'un comité, elle s'était souciée de ne pas être une simple déclaration de principe, mais de servir l'intérêt général, de contribuer à la citoyenneté en inscrivant plusieurs siècles d'histoire qui avaient transformé la France, et l'Europe et le monde.

Toutes celles et tous ceux, associatifs, chercheurs, élus qui avaient à cœur de connaître et faire connaître cette histoire se sont donc réjouis.

Mais je le disais, nous n'avions pas pleinement mesuré l'effort qu'il fallait fournir car nous pensions peut-être qu'il suffirait d'ouvrir les archives, de changer les manuels scolaires, d'encourager la recherche. Mais nous avons oublié que s'il y avait eu silence, s'il y avait eu honte, ce n'était

pas par volonté consciente, mais parce que la traite et l'esclavage touchaient au cœur de l'histoire humaine dans toute sa complexité, et **qu'en revenant sur ces siècles d'histoire, nous allons devenir les témoins de l'humiliation, de la cruauté, de la brutalité, de la honte, de la peur, de la lâcheté, mais aussi de rêves de liberté, de luttes pour la dignité, d'espoir.** Nous découvrons un monde qui ne se divisait pas entre « bons » et « méchants » mais qui faisait émerger tous les aspects de la vie humaine. **C'était une *histoire humaine*, mais qui était aussi *l'histoire d'un crime*.**

La mission du Comité installé définitivement en 2004 était de proposer au gouvernement une date nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, des propositions dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture, et au niveau européen et international, des propositions de codéveloppement de programmes et de valorisation des patrimoines liés à cette histoire. En outre, le Comité devait remettre chaque année un prix de thèse.

Quel bilan pouvons-nous dresser aujourd'hui ?

Tout d'abord, il faut souligner que la loi s'inscrit pleinement dans des manifestations à partir de 2006. Il y eu comme une période de latence. Un effort collectif fut nécessaire.

Dans son rapport de 2005, le CPME propose le 10 mai comme Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, et toute une série de mesures dans l'éducation, la recherche et la culture, dont la création d'un centre national de ressources. Le prix de thèse est créé, et un lauréat choisi.

Une autre proposition émerge, celle de faire du 23 mai dans l'hexagone, la Journée d'hommage aux victimes de l'esclavage. Cette demande, portée par l'association cm98 qui organise dès 2006 des manifestations ce jour là, fait l'objet d'une circulaire en 2009.

Le fait qu'il y ait des dates est, pour le CPMHE, la traduction concrète de la complexité d'une histoire qui dure plusieurs siècles et se déroule sur plusieurs territoires, donnant naissance à des mémoires singulières et plurielles.

Pour le CPMHE, le 10 mai, la Nation se penche sur son histoire et chaque citoyen s'interroge sur ce qu'elle lui enseigne.

Je vais vous donner les grandes lignes du bilan.

Dans l'Éducation nationale : Conformément au souci du législateur (article 2 de la loi 2001-434 du 21 mai 2001), l'enseignement de l'esclavage et de la traite négrière a été intégré dans les programmes d'enseignement, à ces deux niveaux de la scolarité obligatoire.

- **Dans le primaire** : les enseignants ont pour obligation de mettre en évidence les principaux aspects de cette période ;
- **Au Collège** : En classe de 6^{ème} et de 5^{ème}, traite et esclavage sont inscrits dans les programmes, soit en étudiant l'Afrique, soit en étudiant 1848, et à partir de

la rentrée 2011 « *Les traites négrières et l'esclavage* » sont l'objet d'un **thème obligatoire** en classe de 4^{ème} ;

- **Au lycée**, en classes technologiques et professionnelles, ces sujets sont étudiés.

La direction générale de l'enseignement scolaire a mis en place un groupe de travail et de réflexion, chargé de rassembler des ressources pédagogiques les plus mieux adaptées sur un site internet dédié. Le résultat de ce travail de recensement et de validation sera prochainement consultable sur le site éducol (<http://eduscol.education.fr/memoire-esclavage>). Les données mises en ligne seront enrichies et actualisées au moins une fois par an.

À travers toute la France, des enseignants ont développés des expériences éducatives riches et prometteuses. Je veux citer celle remarquable de Gilles Gauvin qui fut membre du CPME. La richesse de ces expériences -- à Marseille, à Bordeaux, à Paris, à Nantes—justifie qu'elles puissent être consultées et partagées sur un site commun. Elles constituent une archive sur des programmes vivants d'éducation citoyenne contre le racisme, pour la dignité, la liberté, l'égalité.

Le rapport d'enquête de l'Institut National de Recherche Pédagogique, fait à la demande du CPMHE et rendu en 2011, dresse un tableau très fouillé de l'état de l'enseignement sur ces thèmes et d'expériences éducatives.

Dans la recherche, le Centre International de Recherche sur les Esclavages, qui n'est pas le premier centre à étudier l'esclavage mais le

premier à se créer en réseau, présente un bilan très encourageant, en partant du principe du « chercheur-citoyen » :

- En se souciant de la transmission: il tiendra un colloque du 18 au 21 mai sur le thème « Comment enseigner l'esclavage ? »
- En développant les relations internationales :
 - les travaux en langue française sont désormais référenciés sur les sites anglophones et hispanophones
 - les doctorants du CIRESC sont envoyés dans des universités étrangères, présentent leurs travaux dans des colloques internationaux,
- Dans le domaine de l'édition avec la création d'une collection chez Karthala
- En créant site dont les informations sont automatiquement répercutées sur des sites internationaux

Dans la recherche, nous devons aussi signaler l'augmentation du nombre de thèses – plus de dix en cours actuellement—et dont les thèmes se diversifient.

Une nouvelle génération de chercheurs émerge, très prometteuse, plus libre, moins soumise au débat idéologique des années 1970. Traite et esclavage ne sont plus des sujets marginaux, bien au contraire.

Parmi ces jeunes chercheurs, Jean MOOMOU, lauréat du Prix de thèse 2010, aujourd'hui Maître de conférences à l'Université des Antilles et de

la Guyane et qui, Madame la Ministre m'a adressé un message à votre intention, et si vous le permettez, j'en donnerai lecture :

Madame la Ministre

Pour des raisons indépendantes de ma volonté, je ne peux assister à la remise du prix de thèse que m'a attribué le CPMHE. Je vous présente mes excuses sincères.

En recevant ce prix de thèse ma gratitude était d'autant plus profonde que je mesurais à quel point cette distinction dépassait mes attentes. Comment un homme encore jeune, riche de ses seuls doutes et d'une œuvre encore en chantier, habitué à vivre dans les retraites de l'amitié, n'aurait-il pas été affecté par cette attention ? Beaucoup de générations se croyaient vouées à refaire le monde disait Jean-Paul Sartre. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Qui sait ? Elle consiste à empêcher que le monde se défasse et œuvrer pour que les cultures et les histoires particulières se pérennisent et ne tombent pas dans l'oubli.

L'honneur que je reçois aujourd'hui est à partager avec vous mais aussi avec les autres descendants des marrons bushinengue de la Guyane et du Surinam, les habitants de la Guyane entière, toutes origines confondues, ainsi qu'avec la République et ses territoires. Nous adressons notre reconnaissance une fois encore à tous ceux et celles, de près comme de loin, qui m'ont soutenu. En recevant ce prix je ne peux m'empêcher de penser à Madame Cottias ainsi qu'à Monsieur Bernard Vincent pour leur soutien et leurs conseils.

Ce travail de recherche qui m'a valu cette distinction n'est qu'un début ; le début d'une longue enquête. Arthur Koestler disait de l'histoire dans son roman « Le zéro et l'infini » qu'elle est « un haussement

d'épaule et d'éternité ». Le prix du CPMHE ne fait que m'encourager davantage dans la recherche.

Partout dans le monde, nous assistons à un renouvellement de la recherche sur cette histoire, et à sa suite, à une nouvelle prise de conscience pour une réactivation de l'engagement anti-esclavagiste.

Dans la culture :

- **Un inventaire** fait sous l'impulsion du CPME auquel une centaine de musées sur les 1200 "Musées de France" ont participé. Le bénéfice de cette enquête a été une meilleure visibilité du sujet dans le monde des musées, qui a favorisé un nouveau regard sur ces collections. Cet inventaire a donné lieu à une exposition virtuelle thématique pour le 10 mai 2006, donnant une publicité et une cohérence à ces fonds ;
- **Des créations de salles** en 2007 à Nantes, où la traite, fondement de la richesse de la ville, est évoquée dans plus de 10 salles ; en 2009 à Bordeaux ;
- **Des projets de rénovations** dont celle du Musée Schoelcher, avec une échéance en 2012 ;
- **Des expositions**
 - Par exemple, en 2010, à La Rochelle, *Etre noir en France* ; à la Guadeloupe, *Photographies de Philippe Monges, Lieux de mémoire, mémoire des lieux, sur les traces de l'esclavage* ; en Martinique et à La Réunion, plusieurs expositions autour

de l'esclavage.

- **Une action pédagogique dans les musées et les lieux de mémoire (Routes de l'abolition)** : très active partout, tout au long de l'année scolaire, avec les différents niveaux scolaires. Collaboration avec les CRDP, les enseignants, création de dossiers pédagogiques, de dossiers téléchargeables, la réception de classes, des ateliers, des centres de documentation... L'intérêt des enseignants pour l'existence d'un lieu-ressource dans leur environnement est indéniable et souligne l'impact de leur création ;
- **Une action scientifique** : des colloques ; la publication de guides, de catalogues d'expos, des collections mises en lignes...
- **La participation active au 10 mai** de tous les musées concernés par l'histoire de l'esclavage et des grands musées parisiens : Louvre, Musée du quai Branly, musée Dapper...

Enfin, le Ministre de la Culture et de la Communication, M. MITTERRAND, a inscrit à son programme la numérisation des archives de la traite et de l'esclavage, un programme sur trois ans qui a démarré avec un colloque à La Rochelle les 26-29 avril dernier.

Il faut aussi noter que traite et esclavage sont de nouveau des sources d'inspiration pour la création artistique et culturelle. Festivals, spectacles vivants, art contemporain et concerts témoignent du dynamisme des expressions culturelles autour de ce thème. Il faut aussi noter des initiatives comme celle lancée par la MCUR à La Réunion en 2008 pour inscrire le maloya, musique créée par les esclaves et engagés

malgaches et mozambicains, sur la liste du patrimoine immatériel mondial. Le maloya fut inscrit en 2009 sur cette liste.

Dans le monde aussi, ces thèmes connaissent un nouvel essor. Des musées s'ouvrent, des archives sont relues, des patrimoines valorisés.

Chaque année, des villes, des associations, des institutions, des collectivités territoriales, des préfetures, organisent des manifestations autour du 10 mai, et ces manifestations prennent des formes très diverses.

Le CPMHE a développé des partenariats avec l'UNESCO, l'INRAP, des musées, les Archives de France, des centres de recherche et le monde associatif. Il souhaite, cette année, renforcer ses liens au niveau européen et international.

Nous avons observé une énergie, un désir de connaître et de transmettre, et pour ceux qui en portent plus directement la mémoire, un désir de traverser une étape, de parvenir à une réconciliation avec soi-même, et donc avec les autres, de dépasser le stigmate de l'esclavage. À ce sujet, je veux citer le travail remarquable du cm98 qui a retranscrit un à un les noms des affranchis sur les registres d'état civil de 1848 des communes de Guadeloupe et de Martinique, créant un mémorial itinérant.

En résumé, un regard qui a changé, une vision plus globale et croisée, une pluridisciplinarité grandissante, des mises en réseaux, une prise en compte plus large et plus partagée.

Le CPMHE n'a constaté aucune agressivité sur ce thème dans la société. De l'incompréhension – pourquoi cela dure-t-il si longtemps ?--, de la curiosité, toujours, mais jamais d'agressivité. Il y a désormais une vraie soif de connaître et de comprendre. Ceux qui s'opposent à ce travail de rémémoration et d'histoire sont ceux qui restent esclaves de l'esclavage car, comme l'a écrit Edouard Glissant, « l'esclave de l'esclavage est celui qui ne veut pas savoir ».

Auprès du gouvernement, qui nous a témoigné en 2009 sa confiance en renouvelant et en élargissant notre mission, le CPMHE a chaque fois trouvé une oreille attentive. Les ministères concernés se sont chaque fois montrés ouverts à nos demandes. Le Sénat a accueilli depuis 2006 la cérémonie officielle du 10 mai, ce qu'il fera une fois encore cette année. Et l'Assemblée nationale a organisé des manifestations, cette année, elle expose une frise autour de trois grandes dates législatives sur ses grilles, 1794, 1848 et 2001.

Pour les dix ans de la loi donc, et tout au long de l'année, il y aura des colloques, des spectacles vivants, des manifestations de la société civile, des expositions. Le CPMHE a labellisé plusieurs de ces manifestations. Le fait que les dix ans coïncide avec l'année des outre-mers contribue à donner à toutes ces manifestations un éclat particulier.

Je ne peux citer toutes ces manifestations, dont vous trouverez la liste sur notre site :

Des colloques

- Le colloque du 11 au 13 avril à l'île Maurice

- Le colloque du 11 au 13 mai que le CPMHE a co-organisé avec le musée du quai Branly, colloque international autour du thème de la muséographie de l'esclavage : « Pourquoi et comment l'esclave entre-t-il au musée ? », avec le soutien de l'Ambassade des Etats-Unis et de la Colombie ;
- Un colloque en septembre portant sur la Révolution, l'esclavage et le droit ;

Des spectacles vivants :

- « Terres de mémoire » le 9 mai au Théâtre Dejazet à Paris
- Le festival Margose
- À Avignon, en juillet un hommage à Edouard Glissant

L'inauguration en décembre du Mémorial à l'abolition de l'esclavage à Nantes

Et des cérémonies dans plusieurs villes de l'hexagone et des outre-mers entre le 9 et le 23 mai.

Sans oublier la Journée nationale du 10 mai au Jardin du Luxembourg en présence du Chef de l'État et de plusieurs ministres, donnant à cette manifestation un caractère solennel et hautement symbolique.

Les progrès sont indéniables et encourageants. Ils montrent qu'une loi peut contribuer, à la solidarité, à l'unité des citoyens.

Mais je le disais en introduction, la loi nous a confiés une mission citoyenne et si l'effort commun – gouvernement, élus, chercheurs,

associatifs, artistes—a conduit à ces progrès, il n'en reste pas moins que notre mission n'est pas terminée.

Ce qui reste à accomplir,

- **Dans l'Éducation : ce qui est très demandé par les enseignants, c'est une formation à l'enseignement de cette histoire. C'est fondamental**
- **Dans la recherche : multiplier les formes de médiation grand public, mieux rendre accessible le savoir. Nous avons demandé la création d'une Chaire tournante et pluri-disciplinaire sur les traites et les esclavages, je pense que cette proposition mérite d'être étudiée de nouveau ;**
- **Dans la culture :**
 - **Une grande exposition nationale sur les collections de la traite, de l'esclavage et de leur abolition ;**
 - **Soutenir la valorisation des patrimoines matériels et immatériels : encore des exemples à La Rochelle des difficultés que des projets de valorisation dans les DOM soient pleinement soutenus ;**

- **Une meilleure formation à l'identification et la valorisation ces patrimoines ;**
- **La création d'un musée virtuel**

Dans le domaine international, développer des programmes de formation et d'accompagnement à la sauvegarde et la valorisation des patrimoines.

Enfin, le CPMHE souhaite que des ressources soient assignées à la mise en œuvre du projet de Mémorial/Historial des traites et des esclavages, qui s'appuie sur la proposition de 2005 et le rapport Glissant publié en 2007. Un lieu tangible, un lieu citoyen, de recueillement, de ressources, de documentation, de valorisation des patrimoines. Dans son rapport, Glissant constate que :

« La fréquentation historique de l'esclavage ne peut pas se faire sous la seule forme d'un enseignement, celui-ci est pourtant incontournable, mais plutôt d'un éclairage à projeter en commun, des deux côtés d'une même vérité contestée, par des gens qui ont une égale passion à suivre cet éclairage, où, pour nous en remettre à notre nouveau langage, à frayer cette transversalité ».

Le savoir est un bien commun et en tant que tel, il doit être accessible au plus grand nombre. La mémoire est *pratique sociale*, la pratique mémorielle s'ouvre à l'innovation, elle devient alors « mémoire du futur ». Un tel lieu s'ouvre à l'innovation et contribue à une citoyenneté qui

repose sur une conception de « l'universel riche de tous les particuliers », pour conclure avec des mots d'Aimé Césaire.

Françoise Vergès

3 mai 2011

Conférence de presse